



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La Directrice générale

Bruxelles,
MARE/A4/GH

Chère Mme Bermúdez,

Je tiens à remercier le Conseil Consultatif pour les Marchés (MAC) pour son avis sur la justification des allégations écologiques envoyé le 30 novembre 2023.

Comme vous le savez certainement, la proposition de directive de la Commission relative à la justification et à la communication des allégations environnementales explicites a été adoptée le 22 mars 2023 ⁽¹⁾. Une période de consultation ouverte sur la proposition s'est déroulée du 23 mars au 21 juillet 2023. La proposition fait actuellement l'objet de négociations entre le Conseil européen et le Parlement européen.

J'ai transmis votre avis à mes collègues de la DG ENV qui sont en charge de cette proposition. Si vous estimez que cela peut se révéler utile, ils pourraient présenter les résultats des négociations lors d'une réunion du MAC, une fois que la directive aura été adoptée.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter la boîte aux lettres fonctionnelle des Conseils Consultatifs : MARE-AC@ec.europa.eu.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

Charlina VITCHEVA

c.c.: Pedro Reis Santos secretary@marketac.eu

⁽¹⁾ Voir [COM\(2023\) 166 final](#)

Mme Yobana Bermudez
Présidente
Market Advisory Council
yobana.bermudez@conxemar.com
rue de la Science, 10
B-1000 Brussels